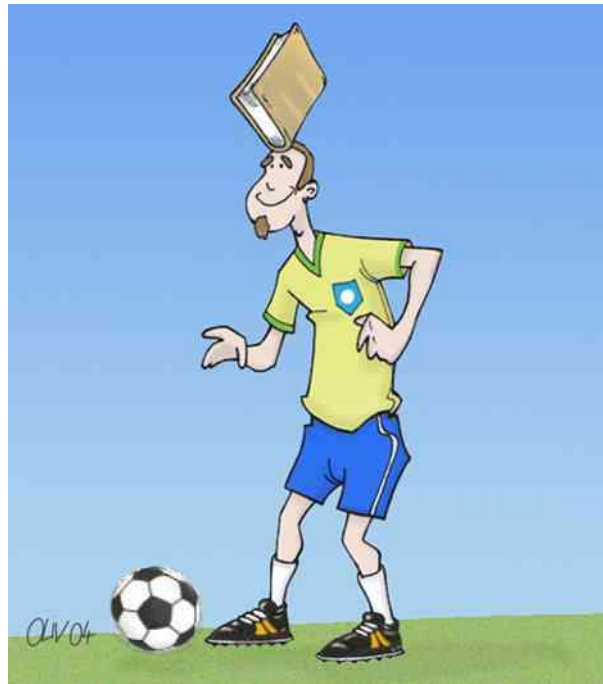


**FF SPORT **

**AIX – MARSEILLE**



# REGLEMENT SPORTIF

**2009 – 2010**



# LE COMPÉTITEUR

- Il doit présenter sa licence FF Sport U.
- En sport collectif, le capitaine de l'équipe et l'arbitre doivent vérifier les licences.
- Toute réserve portant sur la qualification d'un joueur devra être formulée par le capitaine sur la feuille de match, avant le début de la rencontre.
- A défaut de présentation de licence, l'étudiant(e) doit obligatoirement présenter une pièce d'identité officielle (la carte d'étudiant est considérée comme pièce officielle) ; une amende de 10 € pour non présentation de licence sera adressée à l'Association Sportive. En cas de fraude avérée, l'amende s'élève à 155 € (cf. Règlement national).

**Faute de pouvoir justifier son identité, l'étudiant ne doit pas participer à la rencontre**

Il est rappelé que le port des protège-tibias est **obligatoire** en football.

# L'EQUIPE

- Tous les joueurs d'une même équipe doivent porter un maillot identique numéroté.
- Lorsque, dans un même sport, une Association Sportive est représentée par plusieurs équipes jouant à des niveaux différents, un joueur ayant participé à **deux rencontres** avec l'équipe 1, ne peut plus jouer avec les équipes de niveau inférieur.
- Le capitaine de l'équipe et l'arbitre doivent vérifier les licences. Toute réserve portant sur la qualification d'un joueur devra être formulée par le capitaine sur la feuille de match, avant le début de la rencontre.
- Le capitaine de l'équipe est l'interlocuteur privilégié ; vous trouverez ses coordonnées téléphoniques sur le calendrier de la poule.
- L'établissement du classement lorsque deux ou plusieurs équipes sont à égalité à la fin d'une poule et la désignation du vainqueur à l'issue d'un match éliminatoire sont décidés par les Commissions Mixtes Régionales de chaque sport.

# CALENDRIERS

Les lieux, dates et heures des rencontres sont fixés par le Comité Régional du Sport Universitaire en fonction des informations que vous avez communiquées (dates de session d'examens, vacances, stages...)

Si, à réception des calendriers, des impossibilités subsistaient, des ajustements seront possibles dans les quinze jours.

L'heure inscrite sur le calendrier correspond à l'heure de début du match.

**Le calendrier doit être respecté.**

Les calendriers, résultats et classements sont consultables sur le site internet [www.sport-u-marseille.com](http://www.sport-u-marseille.com)

# FEUILLE DE MATCH

**La feuille de match doit être correctement remplie** avant le match, avec les numéros de licence, la date, le lieu, la poule et le nom de l'arbitre.

**Afin que les résultats et classements soient à jour sur le site Internet « [www.sport-u-marseille.com](http://www.sport-u-marseille.com) », il est impératif de connaître, le plus rapidement possible, les résultats des rencontres. Ceux-ci doivent nous être communiqués au plus tard le lendemain des matches par l'une et l'autre des équipes.**

Toutefois, la feuille de match visée par les responsables des équipes et l'officiel, doit être adressée dans les 8 jours qui suivent la rencontre au CR Sport U, par les soins de l'équipe vainqueur ou l'équipe recevant (citée en premier) en cas de match nul.

En cas de manquement à ces dispositions, l'équipe fautive sera déclarée « perdue par pénalité » et il lui sera imputé une amende de 15 € .

Cependant, lorsque la rencontre donne lieu à un rapport de la part de l'arbitre, celui-ci devra se charger de l'envoi le soir même de la rencontre.

# L'ARBITRAGE

Les officiels des rencontres sont désignés par le CR Sport U.

**Un match non joué pour absence d'arbitre, donne match perdu par pénalité aux deux équipes.**

En cas d'absence d'arbitre, les deux responsables d'équipe doivent s'entendre pour confier l'arbitrage à une personne présente. A défaut d'accord, il est procédé à un tirage au sort entre les personnes proposées par les deux parties. La personne désignée a alors, toutes les prérogatives d'un arbitre officiel.

**NB : En RUGBY,** en cas d'absence d'arbitre, le match doit être arbitré par le joueur de l'une ou l'autre équipe titulaire de la LCA. **En cas d'absence de cet officiel, la rencontre ne doit pas se jouer.** Le match sera à nouveau programmé par le CR Sport U

## Rôles et missions de l'arbitre :

- Veiller à ce que la feuille de match soit bien remplie,
- Vérifier l'identité des joueurs. Un joueur non identifié (pas de licence, pas de pièce d'identité) ne doit pas jouer,
- Appliquer les règles fédérales de votre sport, sauf indication contraire qui vous serait parvenue,
- Le forfait est prononcé seulement si les joueurs requis par le règlement ne sont pas présents sur le terrain 15 minutes après l'heure fixée pour la partie,
- Nous téléphoner les résultats,
- Nous renvoyer la feuille de match si un joueur est exclu pendant la rencontre,
- Noter les résultats sur le relevé de matches,
- Nous faire parvenir ce relevé à la date indiquée.

# TERRAIN ET MATÉRIEL

L'association sportive recevant est responsable du matériel nécessaire à la compétition.

En basket-ball et water-polo, elle est également responsable de la tenue de la table de marque.

La municipalité concernée ou l'arbitre désigné sont seuls juges pour déclarer éventuellement un terrain impraticable.

# REPORTS ET FORFAITS

Toute demande de report doit être formulée par écrit (fax : 04 91 82 94 57 - mail : [sportumarseille@univmed.fr](mailto:sportumarseille@univmed.fr)) au moins 48 h à l'avance ; un formulaire est disponible sur le site : [sport-u-marseille.com](http://sport-u-marseille.com) rubrique SPORTS COLLECTIFS .

Seul le CR Sport U est autorisé à modifier le calendrier dans les cas suivants :

- conditions climatiques rendant l'installation impraticable,
- problèmes matériels (gymnase fermé, grève des transports...).

Si une équipe n'est pas en tenue sur le terrain au plus tard 15 minutes au-delà de l'heure prévue, elle est déclarée « forfait » pour le match.

L'équipe « forfait » se verra réclamer une amende de 15 €, la totalité de l'indemnité d'arbitrage et l'indemnité de déplacement de l'équipe adverse.

Au bout de 2 forfaits, l'équipe est déclarée "forfait général".

**Dans tous les cas, si une équipe ne peut jouer, elle doit impérativement prévenir l'équipe adverse et le CR Sport U.**

# INFRACTIONS, RECLAMATIONS, PROCEDURES DISCIPLINAIRES

Tout **joueur exclu** d'une rencontre :

- est **suspendu automatiquement** la rencontre suivante par mesure conservatoire.

Si l'exclusion donne lieu à un **rapport** de l'arbitre, la Commission de Discipline sera convoquée et statuera.

N.B : Les modalités de l'exclusion seront précisées pour chaque sport dans les différentes C.M.R

## ASPECT FINANCIER

En fin d'année, le bilan financier suivant est établi :

Le CR Sport U prend à sa charge	L'Association Sportive prend à sa charge
Pour chaque rencontre :	
La moitié de l'indemnité d'arbitrage	Le $\frac{1}{4}$ de l'indemnité d'arbitrage
Une indemnisation des déplacements extra-muros	Les éventuelles amendes (pour forfait, non présentation de licence ...)
Les frais de location d'installation ou de matériel (sauf indication contraire stipulée sur les circulaires)	

Votre Association Sportive peut être bénéficiaire de subventions provenant :

- du Conseil Général,
- de l'Etat (CNDS),
- du CR Sport U.

N'hésitez pas à contacter le CR Sport U si vous éprouvez des difficultés à remplir les différentes demandes de subvention.

# CODE DU SPORTIF

Tout sportif,  
Débutant ou champion,  
S'engage à :

Se conformer aux règles du jeu,  
Respecter les décisions de l'arbitre,  
Respecter adversaires et partenaires,  
Refuser toute forme de violence et de tricherie,  
Etre maître de soi en toute circonstance,  
Etre loyal dans le sport et dans la vie,  
Etre exemplaire, généreux et tolérant.